

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Bilan national – année 2006

26 000 candidats ont obtenu une certification par la validation des acquis (VAE)

C'est le ministère de l'éducation nationale qui a examiné le plus de candidatures, soit près de 23 000 dossiers. Les certifications visés allaient du CAP au BTS.

Les candidats à un CAP-BEP (diplômes de niveau 5 dans l'échelle des qualifications - employés et ouvriers qualifiés) obtiennent le taux de réussite le plus élevé soit 76% de validation totale et 14% de validation partielle pour les BEP et respectivement 71% et 20% pour les CAP.

Il y a deux autres ministères certificateurs importants, celui chargé de l'action sociale et de la santé (10 400 candidats en 2006) et celui chargé de l'emploi 9 360 candidats).

Les demandes adressées au ministère de l'emploi proviennent à 63% de demandeurs d'emploi contre 23% pour l'éducation nationale.

Les certifications de niveau 5 sont les plus demandées auprès du ministère de l'emploi, soit 65% des candidatures.

Le titre d'assistante de vie représente à lui seul 37% des candidatures à une VAE auprès de ce ministère.

Au niveau national, le développement de la VAE se poursuit même s'il ralentit : +65% en 2004, +28% en 2005, +16% en 2006.

Cependant, le dispositif profite encore insuffisamment aux demandeurs d'emploi les moins qualifiés qui étaient la cible prioritaire.

D'autre part, l'objectif de 60 000 candidats certifiés par an, fixé par le plan de relance de la VAE en Juin 2006, est encore loin d'être atteint.

Sources :

DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) - www.travail.gouv.fr

Ministère de l'éducation nationale, décembre 2007

[Revue Alternative économique](#)